

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Lussat, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de monsieur Dominique DUCHÉ, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 7 mai 2024

Présents : DUCHÉ Dominique, TISSANDIER Isabelle, LEY Pierre, MOREAU Nicolas, BAUDRAS Thierry, BOURDERIONNET Isabelle, DELARBRE-BELOT Stéphanie, CHARBONNEL-BRYAN Florence, ARSAC Hervé, GOUTTEFANGEAS Stéphane à partir de 18h57

Absents : FRANCHAISSE Nicolas, DEMAS Agathe, GARRAUD Frédéric, REIGNAT Cédric, GOUTTEFANGEAS Stéphane jusqu'à 18h57

Procurations : FRANCHAISSE Nicolas à MOREAU Nicolas
DEMAS Agathe à TISSANDIER Isabelle

Secrétaire de séance : TISSANDIER Isabelle

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....	1
Travaux de réfection peinture et parquet à l'école classe CE : N° 24 05 13-1.....	1
Réaménagement local pompier : N° 24 05 13-2.....	2
Travaux de climatisation à la mairie : N° 24 05 13-3.....	2
Achat de jeux pour l'école : N° 24 05 13-4.....	3
Travaux de mise aux normes électriques des bâtiments : N° 24 05 13-5.....	4
Questions diverses.....	4

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

Travaux de réfection peinture et parquet à l'école classe CE : N° 24 05 13-1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des travaux de réfection de peinture et du parquet de la classe de CE.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée deux devis :

- Devis de l'Entreprise CHAMPOMIER Eric, concernant uniquement les travaux de peinture, d'un montant de 5.105,10 € HT soit 6.126,12 € TTC

- Devis de l'Entreprise SARL PONCVITRIPARQUET, concernant uniquement les travaux de vitrification du parquet, d'un montant de 1.482,00 € HT soit 1.778,40 € TTC
- Devis de l'Entreprise SN CHARTRON, concernant la totalité des travaux peinture et vitrification du parquet, d'un montant de 6.401,95 H.T. soit un montant de 7.682,34 TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SN CHARTRON pour effectuer les travaux, la moins disante pour la totalité des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'Entreprise SN CHARTRON pour un montant de 6.401,95 € H.T, soit 7.682,34 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis afin de passer commande. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.

Réaménagement local pompier : N° 24 05 13-2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux dans le local de l'Amicale des Pompiers.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la réalisation d'une étude pour réfléchir à la réhabilitation de ce bâtiment.

Les devis sont les suivants :

- Etude de l'Entreprise X-éo Architectes d'un montant de 4.370,00 € HT soit 5.244,00 € TTC
- Etude de l'Entreprise MO Architecture d'un montant de 3.960,00 € HT soit 4.752,00 € TTC

Et propose de retenir l'entreprise MO Architecture la moins disante pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'Entreprise MO Architecture pour un montant de 3.960,00 € H.T, soit 4.752,00 TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis afin de passer commande. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.

Travaux de climatisation à la mairie : N° 24 05 13-3

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des travaux à la mairie pour l'installation de la climatisation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la réalisation de ces travaux :

- Devis de la société MAGMA CONCEPT de Clermont-Ferrand d'un montant de 2.940,00 € HT soit 3.528,00 € TTC
- Devis de la société PRJ ENERGIE de Cébazat d'un montant de 1.675,91 € HT. soit 2.011,09 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir la société PRJ ENERGIE la moins disante pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de retenir la société PRJ ENERGIE pour un montant de 1.675,91 € H.T, soit 2.011,09 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis afin de passer commande. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.

Arrivée de Monsieur GOUTTEFANGEAS Stéphane à 18h57 qui prend désormais part aux délibérations.

Achat de jeux pour l'école : N° 24 05 13-4

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le remplacement du jeu de la cour de l'école maternelle et de l'installation d'un banc tour d'arbre dans la grande cour sont prévus sur le budget 2024.

Monsieur GOUTTEFANGEAS Stéphane, conseiller municipal délégué, en charge de ce dossier, présente les devis suivants :

Concernant le jeu de l'école maternelle 3 modèles ont été sélectionnés par la commission communale de l'école et présentés à l'équipe enseignante :

- Entreprise ALTRAD MEFRAN pour un montant de 7.600,00 HT, soit 9.120,00 TTC auquel il faut rajouter les prestations de dépose et évacuation de l'ancien jeu et pose de la nouvelle structure pour un montant total de 1.920,00 € TTC, ce qui fait un projet de 11.040,00 € TTC
- Entreprise KOMPAN pour un montant de 10.905,50 € HT, soit 13.086,60 TTC
- Entreprise PARTENAIRE EQUIPEMENT pour un montant de 12.193,00 € HT. soit 14.631,60 € TTC

Le choix de la commission communale de l'école et des enseignants s'est porté sur la proposition de l'entreprise KOMPAN dont la structure est parfaitement adaptée à des enfants de classe maternelle et qui possède 2 toboggans.

Concernant le banc tour d'arbre, 2 modèles ont aussi été sélectionnés par la commission communale et présentés à l'équipe enseignante :

- Entreprise ESPACE URBAIN pour un montant de 1.225,50 € HT, soit 1.470,60 TTC
- Entreprise KOMPAN pour un montant de 1.634,00 HT, soit 1.960,80 TTC

Le choix de la commission communale de l'école et des enseignants s'est porté sur la proposition de l'entreprise ESPACE URBAIN.

Monsieur le Maire propose de retenir les choix de la commission communale et des enseignants, à savoir l'entreprise KOMPAN pour jeu de la cour de l'école maternelle pour un montant de 10 905.50 € H.T, soit 13 086.60 € TTC et l'entreprise ESPACE URBAIN pour le Banc tour d'arbre d'un montant de 1 225.50 € H.T., soit 1 470.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le devis de l'Entreprise KOMPAN pour un montant de 10.905,50 € HT soit 13.086,60 € TTC concernant le jeu de la cour de l'école maternelle, ainsi que le devis de l'Entreprise ESPACE URBAIN pour un montant de 1.225,50 € soit 1.470,60 € concernant le banc tour d'arbre. Le paiement des factures sera effectué sur le budget investissement de la commune.

Travaux de mise aux normes électriques des bâtiments : N° 24 05 13-5

Monsieur Pierre LEY, adjoint au maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des travaux de mise aux normes électriques des bâtiments suite au contrôle de SOCOTEC.

Monsieur Pierre LEY a demandé des devis à deux entreprises à savoir D.E.M.'ELEC et MDV, à ce jour et malgré plusieurs relance l'entreprise MDV n'a pas répondu.

Monsieur Pierre LEY présente donc à l'assemblée les devis de l'entreprise D.E.M.'ELEC :

- Devis pour les ateliers municipaux d'un montant de 114,00 € H.T soit 136,80 € TTC
- Devis pour l'école d'un montant de 1.809,00 € H.T soit 2.170,80 € TTC
- Devis pour l'espace culturel L'Epigée d'un montant de 315,00 € H.T soit 378,00 € TTC
- Devis pour la mairie d'un montant de 798,00 € H.T soit 957,60 € TTC
- Devis pour l'église d'un montant de 319,00 € H.T soit 382,80 € TTC
-

Et propose de retenir l'entreprise D.E.M.'ELEC pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise D.E.M.'ELEC pour un montant total de 3.355,00 € H.T, soit 4.026,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis afin de passer commande. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Signatures

DUCHÉ Dominique

TISSANDIER Isabelle